

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

23 juin 2021

BioGNV, un carburant moteur de la mobilité durable en plein essor

Lors d'une conférence de presse, Guillaume Larroque, nouveau président de l'Association française du gaz naturel véhicules (AFGNV) et président de Total Marketing France, a présenté le 1^{er} Panorama du BioGNV en présence de GRDF et du Comité National Routier (CNR). Cet état des lieux détaille la dynamique de ce carburant plébiscité par les collectivités, la grande distribution et les transporteurs. Le BioGNV contribue à améliorer la qualité de l'air et s'inscrit dans l'objectif national de neutralité carbone en 2050. Le CNR a présenté à cette occasion l'indice GNV : la création de cet indice reconnaît le développement du GNV dans le transport routier de marchandises.

« Mon ambition, comme président de l'AFGNV, est de confirmer aux pouvoirs publics que le GNV et le BioGNV ont leur place dans le mix énergétique pour décarboner le transport », a déclaré Guillaume Larroque.

Trois fois plus de stations d'avitaillement en 3 ans : un réseau de stations qui se densifie au-delà des objectifs nationaux

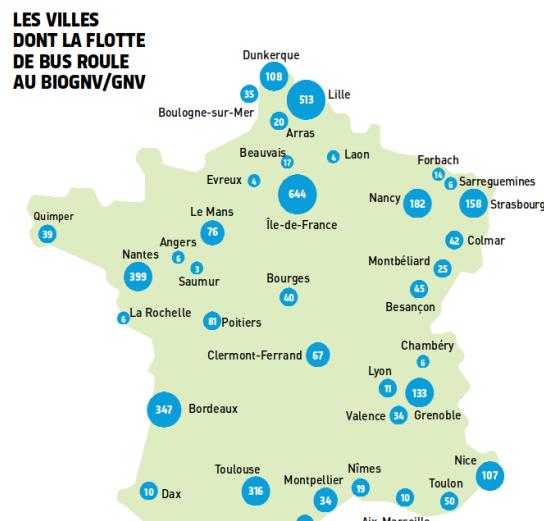
Fin 2020, on comptait 175 points d'avitaillement ouverts au public, dont 44 mis en service en 2020, un record sur une année. Un palier devrait encore être franchi en 2021, puisqu'une centaine de nouvelles stations publiques devraient ouvrir, auxquelles il faut ajouter environ 200 stations privatives (pour les flottes d'entreprises et les collectivités, les transports publics, etc.), signe que le BioGNV/GNV connaît un véritable essor.

« En novembre 2014, l'Europe a produit la Directive "Infrastructures pour les carburants alternatifs" qui imposait à chaque Etat membre de définir la feuille de route pour déployer, d'ici 2025, des réseaux publics d'avitaillement pour le gaz naturel, l'électricité et l'hydrogène. Je note que notre filière a largement dépassé, en 2018, l'objectif que s'est fixé la France pour 2025 », a rappelé Gilles Durand, secrétaire général de l'AFGNV.

Des immatriculations en hausse : 1 bus sur 3 mis en circulation en 2020 roule au BioGNV/GNV

En 2020, la filière BioGNV/GNV reste portée par le transport de marchandises avec une amorce très forte par le transport par autocars.

Les bus et autocars (+75 %), et les poids lourds (+24 %), ont enregistré une forte croissance du nombre d'immatriculations. En 2020, pour la première année, plus de bus ont été immatriculés au BioGNV/GNV qu'au diesel en France. Les collectivités, les transporteurs mais aussi la grande distribution plébiscitent ce carburant qui s'impose comme l'alternative économique et écologique au diesel. Ile-de-France Mobilités a engagé un plan de conversion de l'ensemble de sa flotte en véhicules propres d'ici 2025, dont 70 % de bus roulant au BioGNV. Les villes de Dax, Saumur, Toulon ou Chamonix ont rejoint cette année la liste des collectivités adeptes du BioGNV/GNV.



Vers une mobilité décarbonée : 1 véhicule sur 5 roule au BioGNV, la version renouvelable du GNV

Pour réduire la pollution, le BioGNV/GNV est une alternative robuste et économique aux carburants classiques. Tous les véhicules roulant au gaz, quelle que soit leur année d'immatriculation, bénéficient d'ailleurs de la vignette Crit'Air 1, ce qui les autorise à circuler lors des pics de pollution et dans les Zones à faibles émissions (ZFE). Version 100 % renouvelable du GNV produite localement à partir de déchets organiques, le BioGNV permet quant à lui de réduire de 80 % les émissions de CO₂ par rapport au diesel. Les véhicules roulant au gaz sont également deux fois moins bruyants que des véhicules diesel équivalents.

« L'empreinte carbone d'un véhicule roulant au BioGNV est autant, voire plus performante que celle d'un véhicule électrique fonctionnant à l'électricité française faiblement carbonée », a détaillé Caroline Maleplate, déléguée mobilité gaz chez GRDF.

A propos de l'AFGNV

Avec une dizaine de nouvelles adhésions par an depuis 2012, l'AFGNV a élargi son assise industrielle. L'association réunit aujourd'hui plus de 115 membres parmi lesquels des constructeurs de véhicules, des équipementiers de l'industrie gazière, des motoristes, des équipementiers de l'industrie automobile, des distributeurs et des fournisseurs d'énergie, des bureaux d'études, des acteurs du biométhane, des sociétés de transport collectif urbain, des entreprises de collecte d'ordures ménagères et des collectivités locales.